



Gare de La Tour du Pin - nos commentaires résultant des travaux d'accessibilité

L'objectif essentiel de l'ADUT est l'amélioration des conditions de transport de l'ensemble des usagers de la ligne « Lyon / Saint-André-le-Gaz / Grenoble - Chambéry », sans parti pris pour les uns ou pour les autres, quelles que soient leurs gares d'origine et leurs gares de destination, avec un focus particulier sur les pendulaires qui représentent la grande majorité des usagers (plus de 70%).

Une nouvelle visite de la gare de La Tour du Pin était organisée le 28 février dernier dans le cadre de la réalisation de travaux de mise en conformité en matière d'accessibilité. Celle-ci faisait suite à plusieurs rendez-vous sur place depuis près de deux ans auxquels ont participé plusieurs membres de l'Association ADUT, Mesdames Lenglet et Véricel Ritter, ainsi que Messieurs Emauré et Verdel.

Permettre l'accès au service de transport par train (ou par bus) en toute autonomie

Nous estimons que ce sont en moyenne de 4 à 6 personnes à mobilité réduite qui prennent quotidiennement le train en gare de La Tour du Pin. Celles-ci sont autonomes et n'ont généralement pas besoin de l'assistance du personnel de la gare. Les travaux de mise en accessibilité doivent donc tendre à ce que ces personnes puissent disposer, à partir du parking réservé PMR, de moyens de guidage et de cheminements confortables et sécurisés qui leur permettent d'accéder aux différents équipements de la gare et aux trains.

A ce jour, les travaux de mise en conformité ne sont que partiellement réalisés

Cette visite a été utile et si plusieurs équipements et installations sont en place, elle a permis de constater que des compléments et améliorations étaient à apporter. Ainsi, et malgré les engagements pris par la Région lors de la conférence de presse de novembre 2017, nous n'avons pu que constater que l'accessibilité complète de la gare de La Tour du Pin était loin d'être effective.

Nous ne pouvons que déplorer le manque de coordination et de synchronisation entre les différents services de la SNCF. Ainsi de nombreux aménagements, de guidage au sol notamment, restent à faire. Certains de ces travaux sont à réaliser sur le domaine public compétence de la commune de La Tour du Pin (absence de bandes de guidage

depuis les emplacements réservés PMR, sécurisation des places et cheminements adaptés PMR, obstacles à retirer ...).

Observations et commentaires sur les aménagements en place relevant des domaines et compétences de la SNCF

Voici par le détail les différents points relevés. Certaines de ces observations nous ont été transmises par l'Association « KATUVUE » à l'issue de la visite.

Au-delà des aménagements concernant spécifiquement les Personnes à Mobilité Réduite, nous avons tenu à visualiser avec les participants les conditions générales d'accessibilité de la gare et faire part de nos observations et suggestions : accès depuis les parcs de stationnement, confort des espaces permettant les déplacements des voyageurs.

Dans le hall de la gare :

- Les bandes de guidage au sol sont à compléter afin de permettre aux PMR de se déplacer en toute autonomie des guichets jusqu'aux quais (avec pose de carré de changement de direction conforme à la réglementation),
- Au niveau des guichets, les tablettes réservées aux personnes en fauteuil sont un peu hautes (78cm), mais réglementaires,
- Les claviers des automates permettant de faire la saisie de ses données bancaires ne sont pas adaptés aux personnes mal voyantes ou ayant des difficultés motrices importantes des membres supérieurs. Il faudrait prévoir à terme de claviers disposant de touches plus grandes et adaptées aux malvoyants.

Les cheminements extérieurs

Les bornes de billetterie extérieures ne sont toujours pas accessibles aux malvoyants et malentendants.

- Installer des bandes de guidage au sol depuis la porte de la gare jusqu'aux automates de distribution de billets placés à l'extérieur, jusqu'à l'escalier, jusqu'à l'ascenseur et jusqu'au dispositif de guidage prévu le long du quai A,
- Relier cette zone - escalier/distributeur de billets/accès au quai A - au passage piéton menant à l'escalier sur le côté gauche par des bandes de guidage au sol en partant de la bande podotactile (avec pose de carré de changement de direction conforme à la réglementation),
- Des bandes de guidage devraient être posées sur les 2 quais ainsi des marquages au sol permettant de repérer les points d'accès PMR aux trains (à l'image de ce qui se fait dans le métro).

La passerelle

Ces dernières semaines, plusieurs voyageurs empruntant les premiers trains du matin

ont fait état auprès de l'ADUT, des difficultés du cheminement des piétons sur la passerelle en raison du sol rendu glissant par la neige ou la pluie verglaçante, et alors que les agents de quai n'étaient pas encore intervenus :

- Les débords de la couverture sont très faibles et le franchissement horizontal des voies mal protégé des intempéries. Il conviendrait d'allonger les dépassées de la toiture de la passerelle afin de mieux protéger les marches de la montée d'escalier et remplacer les larges parties grillagées par des vitrages en polycarbonate ou autre.
- Ces travaux de modification de la toiture de la passerelle devraient aussi prévoir la couverture complète des colonnes d'ascenseurs. L'exposition des cabines aux intempéries a occasionné de nombreuses pannes par le passé, la pluie et les eaux d'infiltration dans les fosses faisant disjoncter le système électrique. Des incidents du même type seraient déjà survenus lors de la mise en route des nouveaux matériels (car ce type d'ascenseur est posé généralement dans des halls de gare couverts comme à la gare de Perrache).

Les ascenseurs

On ne peut que regretter que les nouvelles cabines n'aient pas été pourvues comme les précédentes, d'un double accès, semble-t-il à cause de la présence des supports béton de la passerelle. Cela oblige les voyageurs à contourner l'équipement, l'accès aux ascenseurs étant de ce fait peu lisible depuis les quais.

Ce que nous avons observé :

- Les cabines ont été élargies ce qui est appréciable,
- Le sol de l'accès à la cabine placée sur le quai B est à reprendre (sol en enrobé irrégulier et dévers important),
- Le niveau sonore des messages audios à l'intérieur des cabines est un peu faible.

Le cheminement le long du quai B :

- La réfection complète du quai B est prévue en 2019. A cette occasion il conviendrait de reculer les bancs extérieurs - ou de les positionner dans l'un des abris - afin de laisser un passage suffisant le long du quai (de 2,50 m au moins, justifiés par l'affluence des voyageurs sur ce quai attendant les trains du matin),
- Le niveau du sol du petit bâtiment présente aujourd'hui une dénivellation importante par rapport au bord du quai. Cette différence de niveau devra être corrigée afin que les pentes réglementaires soient respectées (profils en long et en travers),
- Prévoir le prolongement de ce quai côté Chambéry.

Nous avons constaté que la gare de La Tour du Pin s'était dotée de moyens mécaniques permettant l'accès au train pour les personnes en fauteuil (2 appareils placés sur chacun des quais).

Observations et commentaires sur les aménagements en place relevant des domaines et compétences de la Commune de La Tour du Pin

Les aménagements sur le parvis de la gare :

- Accès au parvis de la gare depuis le parking inférieur Pasteur : prévoir une double rampe, la mise en œuvre d'un traitement de sol anti dérapant et un meilleur éclairage au niveau de ce cheminement particulièrement pentu. Celui-ci est très utilisé par les usagers des premiers trains du matin (alors que les services techniques de la ville ne sont pas encore intervenus en cas d'intempéries),
- Installer des bandes de guidage au sol en partant de la bande podotactile placée devant la gare au débouché du passage piéton jusqu'à la porte placée sur la gauche qui donne accès au hall de la gare,
- Poursuivre la pose de ces bandes de guidage au sol de la porte de la gare jusqu'aux automates de distribution de billets placés à l'extérieur, jusqu'à l'escalier, jusqu'à l'ascenseur et jusqu'au dispositif de guidage prévu le long du quai A (si ces espaces sont de la compétence de la collectivité),
- Supprimer les potelets métalliques gênant le cheminement sur ce passage piéton,
- La largeur de la place de stationnement réservée PMR située à proximité de l'ascenseur du quai A est insuffisante (il faut 3,40 m minimum) ce qui pose le problème de la sécurité des utilisateurs en raison du passage des voitures,
- Rehausser les panneaux de stationnement pour personnes à mobilité réduite (hauteur réglementaire 2,10m)
- Il faudrait prévoir dans l'idéal, la pose d'une bande de guidage rugueuse traversant chaque passage piéton.

Observations et commentaires sur les aménagements en place relevant des domaines et compétences de la Région AURA et de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné

Au niveau des quais de bus :

- Rehausser les deux plates-formes d'embarquement permettant l'accès ou la descente des bus SNCF ou autres compagnies,
- Repérer le positionnement des portes d'accès au bus par un marquage au sol,
- Prolonger la bande de guidage de l'arrêt de car placé devant la gare jusqu'au débouché du passage piéton,
- Prévoir systématiquement des bandes de guidage et un cheminement confortable et adapté pour tous les points d'embarquement/dépose bus jusqu'aux équipements de la gare.

A ce sujet, les nombreux cars mis en place par la SNCF ou les sociétés concessionnaires, qu'ils soient de substitution ou assurant un service régulier, doivent être adaptés aux PMR. Les appels d'offre pour les attributions des lignes devraient prévoir l'obligation d'un aménagement certifiant l'accès à tout handicap.

Les accès depuis le parking de Chevrotière :

Le parking dit « du haut » est grandement utilisé, rempli certains jours à 80/85%. Il est très apprécié des usagers venant de la partie sud du territoire. Des aménagements complémentaires sont à envisager au niveau du confort du cheminement :

- Prévoir la couverture complète de la montée d'escalier soumise aux intempéries qui rendent les marches particulièrement glissantes par temps de pluie ou de neige,
- Pour la même raison, il conviendrait de pourvoir à la pose d'une double rampe le long du mur et un traitement de sol anti dérapant dans la partie pentue du cheminement placé le long de la rue.
- L'embranchement donnant accès au quai depuis cette rue pose également problèmes. Serait-il envisageable de réaliser une rampe ayant une pente raisonnable en lieu et place de l'escalier ?

De notre avis, ce serait l'ensemble du cheminement au débouché du grand escalier qui serait à revoir afin de limiter le dénivelé pour les piétons et permettre par la même occasion, l'accès au quai pour les véhicules de secours. Dans ce cadre, des acquisitions foncières sont sans doute à envisager. Celles-ci pourraient permettre à moyen et long terme d'offrir des possibilités d'évolution favorables de la gare de La Tour du Pin (nous espérons rencontrer prochainement les élus de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné à ce sujet).

Permettre une accessibilité mobilière pour tous

En l'état et compte tenu des nombreux points à corriger ou équipements à réaliser, il ne peut être question de donner quitus à la Direction de la SNCF, sur la conformité des installations avec les attentes et les besoins des voyageurs dont les PMR. Nous avons pris note des commentaires et suggestions apportées par les partenaires sur chacun des points que nous avons soulevé au cours de la visite. Il est à craindre que nos remarques ne doivent attendre les travaux programmés en 2019 pour être prises en compte, mais nous serons au rendez-vous pour faire le point sur les travaux complémentaires réalisés.

Le programme des travaux de mise en accessibilité est important. Nous avons été interpellés par des élus et des voyageurs quant à son montant élevé. Ainsi nous souhaitons connaître le détail du coût des différents postes financés afin de pouvoir informer nos adhérents.

En attendant la poursuite du programme des travaux ...

Comme vous avez pu le constater au travers de la lecture de ce document, nous prenons notre rôle très à cœur. Nous sommes sérieux et déterminés.

Nous souhaitons que les référents PMR des Associations d'usagers soient consultés très à l'amont. Nous réaffirmons ce point essentiel dans l'intérêt de tous. La prise en compte de nos expériences d'usagers est indispensable à l'amélioration de la qualité du service offert aux voyageurs. Aussi souhaitons nous être associés à la programmation et au suivi des travaux de mise en conformité avec les Lois sur le handicap prévus dans un proche avenir sur notre ligne, dans des gares de Bourgoin Jallieu, La Verpillière, Vénissieux ou Saint André-le-Gaz.

Nous remercions les élus régionales, le représentant de la Mairie de La Tour du Pin ainsi que les techniciens de la région, de la SNCF et de la commune qui ont pris le temps, malgré le froid vif, de visualiser les équipements déjà en place, d'échanger sur les pistes d'amélioration possibles et obligatoires des installations et de dialoguer avec les usagers présents. Nous remercions également les personnes handicapées qui ont participé à notre demande à cette visite, Madame Verdel, ainsi que plusieurs membres de l'association « Katuvue » dont sa Présidente Madame Bassot-Bert.

Ce mercredi 28 février, la température était glaciale et nous avons eu un grand plaisir à l'issue de la visite, à nous retrouver dans le hall de la gare pour partager thés et cafés fumants. L'affluence devant les guichets à cette heure de la journée était inhabituelle. En cause, le grand nombre de personnes invitées à cette rencontre technique ce qui fut pour nous une heureuse surprise, mais aussi des voyageurs « en galère » venus se mettre au chaud dans le bâtiment. Le panneau d'information affichait en effet 4 trains. Deux étaient supprimés, les deux autres étant annoncés avec 50 minutes de retard. Mais là, pour nous, ce n'était pas vraiment une surprise, car c'est malheureusement courant.

Jean Luc Emauré

Anne Lenglet

Célia Véricel Rittner

Michel Verdel